

RELANCE DU DISPOSITIF D'AIDE DES CHÈQUES TECHNOLOGIQUES 2016-2020



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie

La Région Wallonne vient de relancer son dispositif d'aide sous forme de chèques technologiques. Ce programme est cofinancé par la Wallonie et le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme opérationnel FEDER « Wallonie-2020.EU »

BÉNÉFICIAIRE ?

Les Chèques Technologiques s'adressent aux PME établies en société commerciale qui disposent d'un siège en Wallonie (siège social ou d'exploitation).

GESTIONNAIRE ?

La mesure est gérée par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI). L'application est accessible sur l'URL : <https://cheques.aei.be>

PRESTATIONS ?

Pour les entreprises wallonnes désireuses d'innover et d'entreprendre, les chèques donnent accès, via notamment les centres de recherche agréés, à des travaux de :

- Recherche exploratoire : essais, calculs, analyses préliminaires,...
- Faisabilité technique : réalisation de cahier des charges, validation de procédé, réalisation de prototype...
- Développement de nouveaux produits, procédés et services : analyse de cycle de vie, accompagnement à la préparation de l'industrialisation...

COMBIEN ?

Les chèques technologiques constituent une mesure d'aide sous forme d'un maximum de 40 chèques de 500 € d'une durée de validité de 180 jours (soit jusqu'à 20 000 euros par an).

COÛT ?

L'entreprise bénéficiaire prend en charge 25 % de la valeur des chèques et la TVA, les 75 % restant étant couverts par la Région Wallonne et le FEDER.

DÉLAI ?

Trois jours ouvrables sont nécessaires pour obtenir l'accord d'octroi des chèques demandés.

N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC NOUS (TÉL. : +32 69 88 42 51) OU NOUS DEMANDER UN DEVIS À INFO@CTP.BE

